

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 62/2021

Comptes communaux 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après COFIN) constituée de Messieurs Simon Lob, Philippe Noël, Jean-Claude Pisani, Philippe Urner et Philippe Muggli, a procédé à l'examen du préavis n° 62/2021 sur les comptes communaux de l'année 2020.

La COFIN s'est réunie une première fois le 25 mai 2021 en présence du Syndic et Municipal des finances, M. Daniel Crot, du Municipal Denis Favre ainsi que de la boursière Mme Sandra Caccia pour un premier tour d'horizon sur les comptes. Une deuxième séance avec la Municipalité in corpore ainsi que la boursière a eu lieu le 8 juin 2021 afin de rentrer plus dans le détail, sur la base notamment de questions préparées par la COFIN préalablement. Nous remercions ces personnes pour leurs informations et réponses à nos questions.

Une dernière rencontre, en date du 15 juin 2021, a permis à la COFIN de finaliser son rapport.

Documentation à disposition

La COFIN a disposé des documents principaux suivants pour établir son rapport :

- le préavis sur les comptes ;
- une note explicative des écarts principaux entre les comptes 2020 et le budget 2020 préparée par Mme Caccia ainsi que différents documents et tableaux complémentaires ;
- le rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2020 ;

Analyse des comptes

Pages jaunes, 1 à 16

Page 2 commentaires sur le résultat de l'exercice 2020

Les comptes de l'exercice 2020 présentent une marge brute d'autofinancement de CHF 2'828'308.- et un excédent de revenus de CHF 663'986.-.

Ces chiffres sont meilleurs que ceux du budget établi par la Municipalité qui fixait la marge brute d'autofinancement à CHF 1'715'500.- et prévoyait une perte de CHF 556'600.-.

S'agissant de la marge brute d'autofinancement, il convient de relever d'emblée l'impact positif important des taxes sur les équipements communautaires pour CHF 678'000.-. Cet impact ne se retrouve pas dans le résultat net puisque ces taxes ont été affectées à un fonds de réserve pour le financement des équipements communautaires.

La pandémie liée au COVID-19 a impacté un nombre important de rubriques comptables, aussi bien positivement (non-dépenses de manifestations annulées par exemple) que négativement (diminution de recettes dues à moins de repas à la cantine par exemple). Madame Caccia a listé ces effets pour un total net positif de CHF 42'000.- environ. Ces économies sont en revanche plus que compensées par l'affectation en 2020 de CHF 200'000.- au fonds de réserve COVID-19 atteignant désormais CHF 500'000.- au 31.12.2020.

Le bénéfice comptable lié à la vente du service électrique, estimé à environ CHF 3,4 millions, sera comptabilisé sur l'exercice 2021. Un premier acompte de CHF 1,5 million a quant à lui bien été encaissé en 2020 faisant augmenter d'autant les disponibilités et les passifs transitoires au bilan.

L'écart entre la perte budgétée (CHF 556'600.-) et le résultat positif (CHF 663'986.-) se monte donc en 2020 à CHF 1'220'586.- et se compose des éléments suivants (arrondis à CHF 100.-):

Réduction des dépenses / augmentation de recettes par rapport au budget

(écarts >CHF 50'000.-) :

- Charges de personnel	+ 69'000
- Honoraires et prestations de service	+ 113'100
- Attributions et prélèvements aux fonds et financements Spéciaux (dont les taxes communautaires)	+ 369'400
- Impôts sur le revenu et fortune personnes physiques	+ 316'200
- Impôts sur le bénéfice et capital personnes morales	+ 283'200
- Droits de mutation	+ 198'100
- Taxes de raccordement et d'utilisation	+ 89'200
- Ventes et prestations de service	+ 67'400
- Remboursements de tiers	+ 144'200
- Participations communes et associations de communes	+ 120'900
- Participations et subventions de tiers (dont subv. FAJE)	+ 115'600
Total	+1'886'300

Augmentation des dépenses / diminution de recettes par rapport au budget

(écarts >CHF 50'000.-):

- Entretien immeubles, routes & territoire	- 87'300
- Remboursement, participations à des charges cantonales	- 90'100
- Remboursements, participations à des charges d'autres communes	- 102'000
- Augmentation du fonds «Covid-19 »	- 200'000
- Impôts sur les successions et donations	- 100'000
- Emoluments (dont les taxes communautaires)	- 332'200
- Ecolage	- 51'800
Total	- 963'400

Autres impacts positifs et négatifs inférieurs à CHF 50'000.- + 297'686

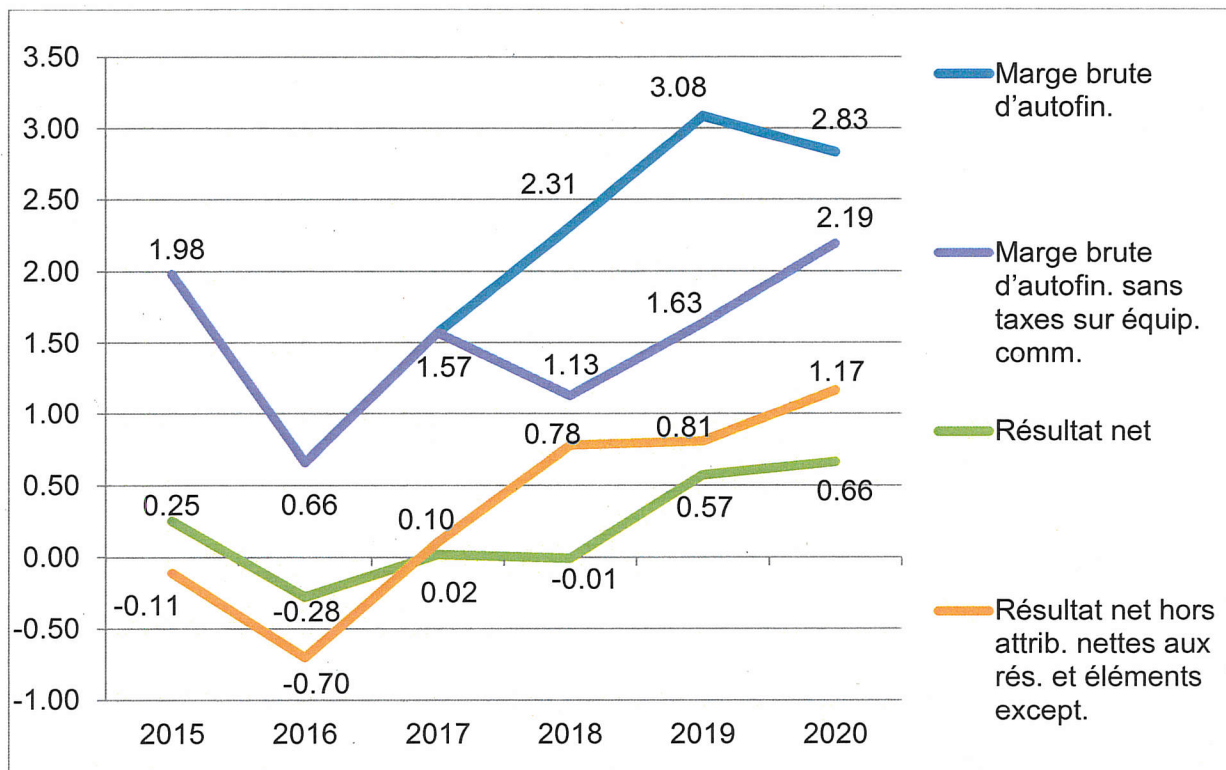
Amélioration nette des comptes par rapport au budget 2020 + 1'220'586

Le tableau et les graphiques ci-après font ressortir les résultats financiers de notre commune au cours des dernières années:

En CHF millions	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marge brute d'autofin.	1.98	0.66	1.57	2.31	3.08	2.83
Résultat net budgété	-0.64	-0.76	-0.71	-0.79	-0.75	-0.56
Résultat net réel	0.25	-0.28	0.02	-0.01	0.57	0.66
Attrib. aux réserves nettes (1)	-0.47	0.42	-0.09	-0.79	-0.88	-0.50
Eléments exceptionnels	0.83 (2)				0.65 (2)	
Taxes sur équip. comm.				1.18	1.45	0.64
Marge brute d'autofin. sans taxes sur équip. comm.	1.98	0.66	1.57	1.13	1.63	2.19
Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.	-0.11	-0.70	0.10	0.78	0.81	1.17

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif

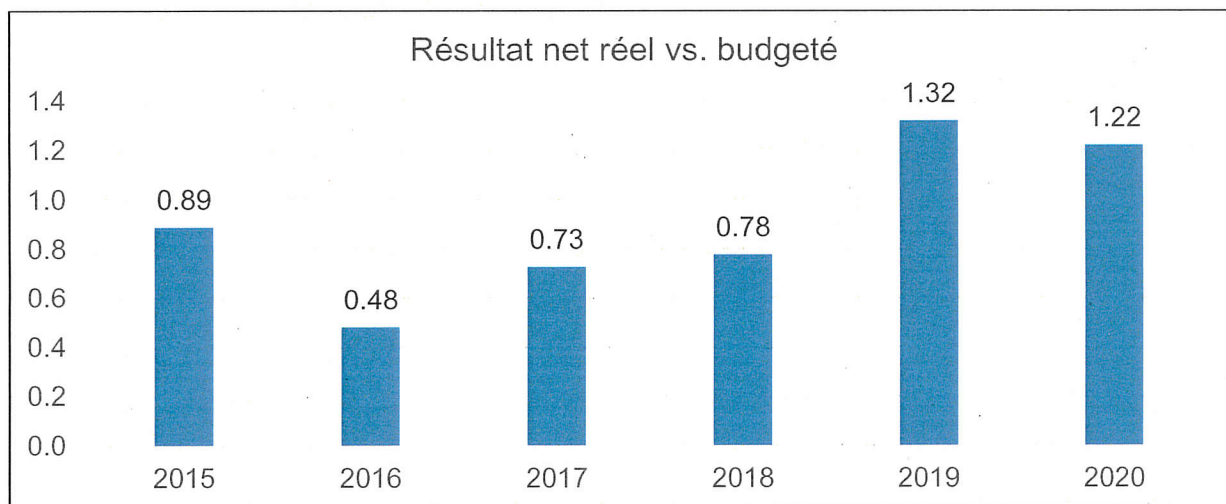
(2) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau



En excluant les CHF 0.64 million de taxe sur les équipements communautaires, la marge brute d'autofinancement en 2020 se monte à CHF 2.19 million, marge en amélioration par rapport à la moyenne des six dernières années.

La capacité d'autofinancement vs. revenus épurés s'élève en 2020 à 16.82% et est considérée comme « moyenne » selon les critères officiels (entre 10% et 20%), et reste également « moyenne » en excluant les taxes communautaires (taux de 13.0%).

Le résultat net hors attributions nettes aux réserves et éléments exceptionnels est en constante amélioration depuis les cinq dernières années.



Nous relevons que depuis 2011, le résultat net réel est toujours supérieur à celui budgété (en moyenne environ CHF 800'000.-). L'écart s'est particulièrement accru au cours des deux dernières années. Les principaux écarts proviennent régulièrement des revenus d'impôts, postes faisant l'objet d'estimations prudentes.

Les investissements nets ont atteint CHF 1'321'449.- en 2020. Ils ont pu être totalement financés par l'autofinancement, sans recourir à l'emprunt. Grâce à l'excédent d'autofinancement, la dette bancaire à moyen et long terme de notre commune a pu être réduite de CHF 1.0 million à CHF 14.0 millions à fin décembre 2020 contre CHF 15.0 millions à fin 2019, ce qui est réjouissant.

Pour l'anecdote, ce remboursement de dette d'un million a été « oublié » sur la page 3 des pages jaunes, un tel remboursement étant rarissime dans les comptes de Romanel depuis de nombreuses années. Mais il aurait dû y figurer !

Pour rappel, le plafond d'endettement est actuellement fixé à CHF 39.0 millions. Il a été relevé en 2016 de CHF 11.0 millions notamment dans l'optique de construire un nouveau collège.

Page 5 à 7 examen des charges

30 Autorités et personnel

Les charges du personnel et des autorités sont inférieures de 3,4% au budget. Aucune indexation à l'indice du coût de la vie n'a été accordée.

31 Biens, services, marchandises

Nous relevons une diminution par rapport au budget de 5.8%, principalement liée aux honoraires et prestations de services en diminution.

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Il s'agit des charges versées pour des prestations assurées par le canton, par des associations avec d'autres communes ou par des collectivités publiques.

Ce poste est supérieur de 2,0% par rapport au budget, principalement en lien avec le fonds de péréquation horizontal. À noter qu'en contrepartie, les revenus (groupe 45) sont également en hausse par rapport au budget.

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les taxes sur les équipements communautaires relatifs au PQ Pré Jaquet et PPA Village ont représenté CHF 0,63 million contre un budget de CHF 1.01 million. A noter que les quelques 360'000 CHF de taxes manquantes seront perçues en 2021.

L'augmentation du fonds de réserve Covid-19 de CHF 200'000.- (contre 0 au budget) permettra d'atténuer l'impact de la pandémie sur les comptes 2021.

Pages 8 à 10 Examen des revenus

40 Impôts

Les recettes fiscales sont supérieures de CHF 733'822.- (+8.5%) par rapport au budget notamment grâce aux impôts sur les revenus et capital des personnes physiques, sur le bénéfice et capital des personnes morales ainsi qu'à l'impôt foncier.

À noter que s'agissant des impôts sur le revenu des personnes physiques, 7.2% des montants comptabilisés représentaient des taxations d'années antérieures, taux sensiblement plus élevé que les années précédentes.

Nous relevons (position 3301.00 à la page blanche 31) la défalcation de CHF 117'205.- d'impôt sur les personnes physiques et morales, qui restent à un niveau élevé comme en 2018 et 2019. Cette défalcation correspond presque à un point d'impôt qui passe par « pertes et profits ».

46 Autres participations et subventions

Ces revenus dépassent le budget de 47.7% grâce à des subventions d'aide au démarrage de l'APEMS et de l'UAPE ainsi que des forfaits COVID. Ces revenus uniques ne se retrouveront pas dans les comptes des prochaines années.

Pages 11 à 14 Examen du bilan

Des commentaires relatifs au bilan se trouvent dans le chapitre des pages vertes ci-après.

Pages 14 et 15 Effectif du personnel

Le personnel communal a représenté 32.70 EPT en 2020, en hausse de 0.20 EPT par rapport au budget. Ce faible écart s'explique comme suit :

- 0.10 au greffe
- 0.15 à la bourse
- 0.10 à la police administrative
- 0.11 au contrôle des habitants
- +0.66 au service de l'enfance
- Total +0.20

Les heures du personnel auxiliaire ont représenté 3274 heures, contre 4'225 au budget et 3'944 en 2019. Les principales baisses par rapport au budget concernent la conciergerie.

Page 16 Conclusions

La COFIN est satisfaite de constater que les comptes 2020 sont bons, principalement en raison des recettes fiscales meilleures qu'anticipées, mais aussi grâce à une bonne maîtrise des charges. Cette situation ne va pas durer puisque des investissements en infrastructures très importants sont prévus ces prochaines années avec un impact significatif tant sur l'endettement de notre commune que sur son résultat comptable qui sera grevé d'amortissements supplémentaires pour plusieurs décennies.

Pages blanches, 17 à 98

Nous donnons des informations principalement concernant les comptes présentant des dépassements budgétaires et/ou sujets à justification qui n'ont pas déjà fait l'objet de commentaires dans la brochure des comptes.

1 Administration générale (p. 18 à 29)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 132'800.-, soit -6.8%.

Page 27 Centre sportif Les Marais – compte 170.3141 Entretien des bâtiments et monuments
Les dépenses sont supérieures de CHF 28'131.- par rapport au budget. Les principaux éléments expliquant ce dépassement sont indiqués à la page 26 de la brochure.

2 Finances (p. 30 à 35)

Ce dicastère présente des revenus nets supérieurs au budget de CHF 505'600.-, soit +6.1% grâce à des revenus d'impôts meilleurs que budgétés.

Page 33 comptes 220.3520 et 220.4520 Fonds de péréquation horizontal

Il s'agit de la contribution de la commune à l'effort de solidarité intercommunale. Le montant de la péréquation a été calculé par notre boursière sur la base d'un outil de simulation. A relever que ce système de calcul a été mis en place en 2011.

La contribution à l'effort commun représente une charge nette de CHF 488'200.- contre un budget de CHF 410'600.-. Le montant de la péréquation dépend principalement du total des recettes fiscales et de la capacité financière de chaque commune du canton.

3 Domaines et bâtiments (p. 36 à 45)

Ce dicastère présente des charges nettes supérieures au budget de CHF 54'200.-, soit +60.0%.

Ce dépassement s'explique principalement par la charge d'amortissement de CHF 18'400.- du compte 310.3312 dont le budget est prévu dans le compte 230.3312 ainsi que par les dépenses de CHF 35'238.- en lien avec les fournitures contre le COVID (compte 350.3139.00).

4 Travaux (p. 46 à 57)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 134'300.-, soit -8.4%, baisse répartie sur une multitude de comptes.

Page 51 – Bâtiment Le Raffort – compte 431.3141 – Entretien des bâtiments et monuments

Ce compte dépasse le budget de CHF 1'494.-. Il comprend notamment CHF 6'964.- de frais de réparation et entretien de portes.

Page 53 – Eclairage public – compte 435.3144 Entretien des canalisations

Ce compte dépasse le budget de CHF 14'116.-. Le montant de CHF 28'816.- comprend notamment CHF 16'010.- pour le remplacement des commandes et des projecteurs du terrain de basket. Sur ce montant, CHF 6'400.- avait été provisionné en 2019.

5 Instruction publique et cultes (p. 58 à 71)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 128'900.-, soit -7.4%.

Cette différence s'explique principalement par l'enseignement primaire en baisse de CHF 62'600.- (chapitre 51 en p. 59) et l'enseignement secondaire en baisse de CHF 47'400.- (chapitre 52 en p. 67).

6 Police (p. 72 à 77)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 65'100.-, soit -7.8%.

Cette économie a été possible en raison de la non-utilisation du budget pour le tuilage du poste de la préposée au contrôle des habitants partie à la retraite. Cela a permis de compenser l'augmentation de la charge cantonale pour la police.

7 Sécurité sociale (p. 78 à 87)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 105'900.-, soit -4.0 %.

Cette amélioration est due principalement à des subventions reçues non budgétées, à savoir :

- Aide au démarrage UAPE (compte 712.4659.02)	CHF 34'500.-
- Forfaits COVID UAPE (compte 712.4659.04)	CHF 27'200.-
- Aide au démarrage APEMS (compte 714.4659.02)	CHF 30'000.-
- Forfaits COVID Garderie (compte 715.4659.04)	CHF 23'000.-
Total	CHF 114'700.-

8 Services industriels (p. 88 à 91)

Ce dicastère présente des revenus nets de CHF 157'100.- contre une perte budgétée de 44'700.-.

Pour rappel, l'unique service restant dans ce dicastère, le service électrique, a été vendu fin 2020 et disparaîtra des comptes communaux en 2021. Cette vente générera un bénéfice comptable d'environ CHF 3,4 millions en 2021 et un apport de trésorerie environ équivalent.

Pages vertes (99-105)

Page 101 – 105 Structure du bilan

Le total du bilan passe de CHF 31,27 millions à 33,25 millions, en hausse de 2,0 millions.

À l'actif, les variations les plus significatives sont :

Disponibilités	+ 2,0 millions
Débiteurs et comptes courants	+ 0,3 million
Autres	- 0,3 million
Total	+ 2,0 millions

Au passif, les variations les plus significatives sont :

Engagements courants	+ 0,3 million
Emprunts à moyen et long terme	- 1.0 million
Passifs transitoires et anticipés	+ 1,3 million
Financements spéciaux et fonds de réserve	+ 0,5 million
Fonds propres	+ 0,7 million
Autres	<u>- 0,2 million</u>
Total	+ 2,0 millions

L'augmentation des passifs transitoires et anticipés est principalement expliquée par un acompte de CHF 1,5 million reçu de Romande Energie suite à la vente du réseau électrique. À noter que les passifs transitoires comportent CHF 486'500.- de taxes perçues lors de la construction du quartier « En Rebatereel ». Elles sont aujourd'hui assimilées à des fonds propres puisque acquis à la commune. La COFIN suggère d'utiliser ce montant pour amortir le futur crédit d'étude en lien avec la transformation de la route de La Sauge actuellement route communale en route cantonale.

Le total des financements spéciaux et fonds de réserve + fonds propres représente 43,3% du bilan au 31.12.2020 contre 42,1% au 31.12.2019. Ce taux démontre une structure solide du bilan.

Cependant, les fonds spéciaux et fonds de réserve qui représentent un total de CHF 12,8 millions peuvent faire penser que notre commune est riche, mais en réalité ces réserves ne sont que comptables. En effet, les utiliser pour des investissements, comme par exemple les fonds de réserve créés grâce aux taxes sur les équipements communautaires du PPA Le Village et du PQ Pré Jaquet (CHF 3,2 millions à fin 2020), nécessitera tout de même de s'endetter car les montants correspondants ont déjà été dépensés.

La COFIN suggère d'ailleurs à la future Municipalité de se pencher sur-l'avenir de ces fonds et d'envisager leur assainissement progressif, au cas par cas, tout en respectant le principe d'équité intergénérationnel. L'utilisation de ces fonds permettra néanmoins de réduire les amortissements comptables de nos futurs investissements.

Page 105 – Engagements hors bilan

Préavis n°26-03 et 10-17 Cautionnement de l'ASIGOS : le montant passe de CHF 6,36 millions à CHF 3,05 millions en raison du remboursement partiel de la dette de l'ASIGOS.

En guise de conclusion « financière » à cette législature, la COFIN sortante se permet de recommander à la prochaine COFIN de continuer de privilégier les dépenses prioritaires et indispensables.

Elle devra également veiller à la priorisation des investissements « colossaux » proposés par la Municipalité ces prochaines années.

Il est également important que le principe de mise en concurrence des prestataires soit définitivement ancré dans la gouvernance de notre Municipalité. Comme se plaît à reprendre à son compte notre Syndic sortant ; le leitmotiv de la COFIN: **CHAQUE FRANC COMPTE !**

La COFIN remercie notre exécutif pour ces cinq années de très bonne collaboration et également Madame Caccia, Boursière, pour la qualité de son travail et sa disponibilité.

Enfin, en tant que Président de la COFIN, je tiens à remercier mes collègues pour leur engagement, leur excellente collaboration et leur disponibilité au cours de cette législature. Merci à Simon Lob, Philippe Noël, Jean-Claude Pisani, Philippe Urner, sans oublier Ornella Morier.

En conclusion la COFIN, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 62-2021 adopté en séance du 3 mai 2021,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE


1. d'approuver les comptes communaux 2020 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Romanel-sur-Lausanne, le 15 juin 2021

Le Président-rapporteur:


Philippe Muggli

Les autres membres


Simon Lob


Philippe Noël


Jean-Claude Pisani


Philippe Urner